

Image not found or type unknown



Est ce que ma concubine peut m'empêcher de voir ma fille?

Par **lascarfa**, le **02/12/2010** à **23:37**

Bonjour,
Séparé depuis 2 mois ma concubine est parti avec ma fille que j'ai reconnu, donc elle porte mon nom. malgré plusieurs coup de fils et sms, elle n'a jamais répondu. actuellement, elle vit chez sa mère qui approuve ce qu'elle fait. je n'ai même pas la possibilité de venir la voir car ils ne veulent pas que je vienne à côté de la maison. mon ex concubine m'a dit de faire une croix sur ma fille, car je ne la verrai plus. par contre depuis son départ je lui envoie de l'argent 150 euro /mois qu'elle ne refuse pas. que dois je faire?

Par **mimi493**, le **03/12/2010** à **02:46**

Vous devez faire une requête au JAF pour obtenir des droits d'hébergement et la fixation d'une pension alimentaire.
Versez une pension dès maintenant, mais par virement pour avoir des preuves.